

L'Ambassadeur de Suisse

Moscou, le 31 octobre 1960.

170

Personnelle et confidentielle.

Monsieur le Président de la Confédération,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre personnelle et confidentielle du 24 de ce mois.

Il existe, à mon avis, deux faits dont le Conseil fédéral devrait tenir compte en fixant un délai pour la durée de la mission d'un ambassadeur suisse en Union soviétique:

- 1) L'état des relations entre la Suisse et l'URSS,
- 2) Le prestige personnel dont jouit l'ambassadeur auprès du gouvernement soviétique.

Dans le cas concret, les relations entre la Suisse et l'URSS ne sont pas satisfaisantes. Au Ministère des Affaires Etrangères et dans les Ministères techniques, les hauts fonctionnaires soviétiques ont rangé la Suisse parmi les mauvais neutres. Les chefs du service suisse notamment qui, de par leur fonction, sont obligés de s'occuper de notre pays, de lire notre presse, de préparer des notes sur l'attitude politique, économique ou culturelle de la Suisse à l'égard de l'Union soviétique ont depuis longtemps, plus précisément depuis la fin de 1958, perdu tout espoir d'améliorer ces relations. Ils nous opposent le comportement de certains pays appartenant à l'OTAN qui, bien que faisant partie d'une alliance politique et militaire hostile à l'URSS, montrent un plus grand intérêt au

Monsieur Max Petitpierre,

Président de la Confédération Suisse

B E R N E.

!!!!!!!!!!!!!!



développement des relations économiques et culturelles que la Suisse, pour ne pas parler d'autres pays, de bons neutres dont la politique extérieure dans tous les domaines est d'une souplesse et d'une compréhension exemplaires.

Il vous souviendra qu'en 1958 (je vous ai fait un rapport à ce sujet), M.Khrouchtchev a attaqué, en présence d'un millier d'invités, l'Ambassadeur d'Italie M. di Stefano, en lui reprochant de n'avoir rien fait durant les cinq années de sa mission à Moscou pour améliorer les rapports entre l'Italie et l'URSS. Et il lui a recommandé de partir. Après le départ de M.di Stefano les relations entre les deux pays se sont sensiblement améliorées pour des raisons, j'en conviens, tout à fait indépendantes de la volonté d'un ambassadeur. N'empêche cependant que M.Khrouchtchev, qui a une très bonne mémoire, s'en souvient et statue un nouvel exemple d'un ambassadeur ayant échoué dans sa mission par manque d'initiative. Plus je serai ancien et respecté, plus la tentation sera grande. J'en suis conscient et j'évite maintenant des conversations avec les membres du présidium sur les relations politiques entre la Suisse et l'Union soviétique.

Jusqu'ici les membres du présidium ne m'ont attaqué que sur une question: la réforme de l'armée suisse. Maintenant que l'Ambassadeur soviétique à Berne l'a amplement commentée, en en déformant le sens, je risque de devenir la cible ad usum delphini de la mauvaise humeur de M. Knrouchtchev, d'autant plus que lui-même et les autres membres du présidium m'avaient reçu avec beaucoup d'égards et m'ont témoigné, durant tout mon séjour à Moscou, un degré de confiance et d'estime personnelle dont ne jouis-

saient même pas certains de mes collègues qui montraient ouvertement leur sympathie pour le régime et leur désaccord personnel avec la politique à leur avis trop rigide de leur pays.

Je ne crains ni de défendre la réforme de l'armée suisse ni de répondre des expulsions d'espions soviétiques. Mais là où je ne puis vraiment rien faire, c'est de changer l'ambiance en Suisse hostile à tout ce qui vient de l'Union soviétique. Et c'est précisément cette ambiance qui pèse sur les relations entre la Suisse et l'URSS.

Les considérations précédentes m'ont amené à vous suggérer de changer prochainement votre ambassadeur à Moscou. Quel que soit mon prestige personnel et mes connaissances du russe et des Russes, à quoi cela servirait-il, si un de ces quatre matins M. Khrouchtchev me demandait de quitter le poste pour n'avoir rien fait durant mes quatre années de Moscou¹. Je voudrais vous épargner cet affront.

En parlant d'un changement prochain, j'envisageais comme époque les quatre ans révolus de ma mission, donc l'été 1961. Cette date m'aurait aussi convenu du point de vue personnel: l'approche de ma retraite, le mariage entre les deux postes. Vous me demandez maintenant de rester à Moscou jusqu'à 1962.

Ayant atteint le sommet de la carrière, occupé le poste le plus intéressant que la carrière nous réserve, - le secrétaire général, - et passé une dizaine d'années les plus heureuses de ma vie professionnelle à côté de vous, je ne nourris aujourd'hui aucune ambition. La carrière diplomatique est pour moi une "manière d'être"; mais

il n'y a pas de vie sans devenir. Je voudrais donc pouvoir envisager l'avenir avec l'espoir d'avoir encore un poste à l'étranger. La réalisation de cet espoir serait pour moi la preuve de votre entière confiance en moi.

Ceci dit, j'aimerais vous dire que je comprends très bien les raisons qui vous ont amené à me demander de rester encore une année à Moscou. Je ne suis pas malheureux à ce poste d'un grand intérêt politique. Ce qui me pèse, c'est la solitude. Si je pouvais me marier à Noël à l'occasion de mon prochain voyage en Suisse et revenir à Moscou avec ma femme, je serais heureux de continuer la mission avec l'espoir que l'affront dont je vous ai parlé au début de cette lettre ne se produirait pas. Mais (c'est le seul mais), pour cela j'ai besoin de votre aide. En effet, la femme que je voudrais épouser travaille comme secrétaire à l'Ambassade de Suisse à Copenhague. Elle doit donner son congé. Or le délai est de trois mois, ce qui porterait la date de la résiliation des services au premier mars de l'année prochaine. Si je devais demeurer à Moscou, je préférerais avancer la date du mariage. Ne serait-il pas possible de faire une exception au règlement en la motivant, ceci à titre d'exemple, par le fait que la situation de subordination de cette collaboratrice deviendrait intolérable à partir du moment où ses chefs immédiats sauront que je vais l'épouser.

Je n'ai pas encore autorisé Mlle Opprecht à donner son congé dès le 31 octobre. Oserais-je vous prier de me cabler simplement: "affaire en ordre", si vous croyez que les Affaires administratives pourront régler le congé de Mlle Opprecht de façon à ce qu'elle puisse quitter le ser-

vice avant Noël sans présenter une demande formelle à cet effet. Je ne pourrais cependant accepter la formule de la non-réélection parce que cela risque de lui porter un préjudice sérieux au cas où, une fois plus tard, elle serait obligée de reprendre le travail au Département.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de ma plus haute considération et de mes sentiments dévoués.

